



LE CERTIPHYTO

Le certificat individuel, dit « Certiphyto », mis en place pour répondre à une directive européenne de janvier 2009, atteste des connaissances suffisantes pour utiliser les produits phytopharmaceutiques en sécurité et pour en réduire l'usage.

OBJECTIFS

Objectif 1 : Identifier les risques liés à l'utilisation des produits Pytopharmaceutiques. Mettre en place des mesures de prévention et réagir en cas d'intoxication.

Objectif 2 : évaluer les risques au niveau d'une entreprise ou de la zone à traiter dans une situation donnée.

Objectif 3 : Définir une stratégie pour réduire l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et en limiter les impacts sur l'environnement.

Objectif 4 : Raisonner l'utilisation des produits phytopharmaceutiques puis organiser leur mise en œuvre.

Objectif 5 : appliquer des produits phytopharmaceutiques en minimisant les risques.

FINANCEMENT

- Possibilité de prise en charge par VIVEA /FAFSEA (voir liens ci-dessous)
- Renseignements au CFPPA 04.68.94.59.00 -

QUELS PUBLICS ?

- **Décideurs** en exploitation agricole : Chefs d'exploitation
- **Opérateurs** en exploitation agricole : Salariés

CONTENU / DEROULEMENT DE LA FORMATION

- Décideurs en exploitation agricole : * Formation sur 2 jours soit 14 heures
- Décideurs en travaux et services : * Formation sur 3 jours
- Opérateurs en exploitation agricole et travaux et services : * Formation sur 2 et 3 jours.

Une attestation est délivrée en fin de formation.

Plusieurs sites consultables pour + d'information :

Nationale : Ministère de l'Agriculture : <http://agriculture.gouv.fr/>

Au niveau régional : <http://draaf.languedoc-roussillon.agriculture.gouv.fr/>

Chambre d'agriculture de l'Aude : <http://www.aude.chambagri.fr/>

L'ensemble des textes relatifs au certificats individuels est consultable sur le site internet public <http://www.chlorofil.fr>

INFOS FINANCEMENTS /

VIVEA : <http://www.vivea.fr/>

FAFSEA : <http://www.fafsea.com/index.php>